

AL LIAMM NEWEZ



kel c'hgelaouenn dilennidi an u.d.b.
journal de liaison des élus. de l'u.d.b.

N° 19
Meurzh 80

RENNES, BREST, CARHAIX:

ATTAQUES COMMUNISTES

CONTRE LES ELUS DE NOTRE PARTI

CONFORT - BERHET:

Première Réunion Interfédérale des Elus
du Tregor - Goëlle et des Pays de Morlaix

Une Intervention de Y. ROUGER au C.E.S. de Bretagne

Union Démocratique Bretonne

INFORMATIONS MUNICIPALES

RENNES

Comme on peut le constater depuis plusieurs mois, la polémique PC-PS déborde le cadre des états-major parisiens et empoisonne de plus en plus les rapports politique de l'ensemble de la Gauche à l'échelon local. Si les effets ont été plus tardifs en Bretagne, la situation à cet égard n'est pas meilleure que dans le reste de l'Hexagone. On pouvait cependant noter avec satisfaction que l'UDB qui se bat toujours pour l'Union de la Gauche en Bretagne n'était pas directement pris à partie par l'un ou l'autre des deux "grands frères ennemis".

Eh bien, aujourd'hui cela n'est même plus vrai! A Rennes, notre camarade Monig RANNOU vient d'être l'objet d'une véritable agression de la part du PCF. Et sur un aspect de la vie politique municipale pour laquelle notre camarade s'est dépensée sans compter, avec d'ailleurs quelque réussite (Cf. son score aux dernières cantonales): celui des HLM.

Certes, la question du déficit record de la plupart des sociétés d'HLM est difficile et pose de graves problèmes humains. Il est vrai que l'Etat refuse de faire face à ses responsabilités en la matière. Mais doit-on sous ce prétexte continuer la politique des municipalités de droite, c'est-à-dire ne pas augmenter les charges mais en laissant se dégrader de manière irréversible les immeubles et les appartements? Ou alors doit-on faire payer ce déficit à l'ensemble des citoyens de la commune?

La dernière commission des Elus UDB qui a débattu longuement sur cette question a répondu NON à ces 2 solutions de pis-aller. En effet, les Elus UDB entendent faire face aux responsabilités qui leur ont été confiées, en particulier quand il s'agit de la gestion d'équipements publics: c'est pourquoi tout en dénonçant les carences scandaleuses du Pouvoir, nos élus votent les augmentations justifiées des loyers HLM.

Ce n'est pas la position de nos camarades communistes qui dans ce combat douteux veulent avant tout, semble-t-il, marquer des points contre leurs partenaires socialistes. Car, curieusement, dans les municipalités qu'ils dirigent, ils ne paraissent pas avoir les mêmes scrupules à augmenter les loyers HLM. De plus, bien souvent, leurs représentants dans les Offices HLM ne tiennent pas le même langage dans les réunions ou à l'extérieur; il est vrai qu'au moment des votes, leurs "obligations professionnelles" les appellent ailleurs. Quoi qu'il en soit, la presse locale communiste se déchaîne contre les Elus socialistes et Monig RANNOU (qualifiée de "Mme"!) et on ne peut pas dire qu'il s'agit d'une bavure puisque BRETAGNE NOUVELLE et enfin L'HUMANITE ont donné à l'affaire une publicité exceptionnelle en lui adjoignant le cas de BREST où Ronan LEPROHON est également pris à partie. Pour la bonne information des camarades, nous reproduisons in-extenso le "brulot" communiste rennais:

MENSONGE OU DUPLICITE

"Les locataires d'HLM, avec raison, ont manifesté le samedi 10 novembre contre d'éventuelles hausses de des loyers. A cette occasion, ils ont été reçus par des administrateurs de l'office municipal HLM.

Nos camarades Gaëtane PLOTEAU et Serge HUBER participaient à cette rencontre. Ils ignoraient car ils avaient du quitter pour raison professionnelle le conseil d'administration de l'office du 30 Octobre, que le Conseil s'était orienté vers des augmentations de 10% en janvier et 7% en juillet. Par contre, les élus de la ville, PERCHE, ELIOT (PS), et Mme RANNOU (UDB) ne l'ignoraient pas d'autant qu'ils avaient, eux, accepté ces augmentations, Mmm RANNOU en rajoutait puisqu'elle demandait 10% et 8%.

Ces faits qui montrent le double langage des élus socialistes et UDB ont amené nos camarades à faire une mise au pint qu'ils ont adressée aux organisations rencontrées lors de la manifestation de 10 Novembre (CSCV dé-

partementale, ARV)

Dans cette mise au point, nos camarades ont rappelé qu'ils sont intervenus:

1. Pour refuser toute hausse de loyers.
2. Pour que l'on mette tout en oeuvre avec les locataires pour demander une subvention d'équilibre: ceci dans l'intérêt de sauvegarder l'office HLM et dans l'intérêt des locataires pour qui toute hausse devient insupportable
3. Pour que le problème des charges ne soit pas passé sous silence."

Bien entendu, notre Camarade n'a pas laissé cet article sans réponse. Elle est intervenue en séance du Conseil Municipal du 17/12/79 pour rectifier les "erreurs" de l'article ci-dessus, expliquer son vote et répondre aux attaques dirigées contre elle et cela, sans utiliser le ton polémique du PCF ni ses arguments qu'il faut bien qualifier de "démagogiques". Voici le texte de sa intervention:

" Pour clôre le vote de ces dossiers de garantie d'emprunts HLM, acceptez, mes camarades que je vous demande une réflexion sur le problème des Offices d'HLM.

Retrouver une définition d'abord:

- les offices publics d'HLM sont des établissements publics administratifs créés à l'initiative des collectivités locales, pour assurer le logement des personnes de condition modeste.

En 1979, comment peut-on être administrateur de l'Office public d'HLM de la Ville de Rennes, délégué par la municipalité de cette ville?

Administrateur en tant que gestionnaire: présenter un budget prévisionnel tenant compte de l'inflation, c'est le minimum demandé pour ne pas passer pour des gens "pas sérieux". Y ajouter, si possible 1 à 2% pour rattraper le retard accumulé pendant des années, c'est vouloir assainir la gestion.

Mais, administrateur en tant que bailleur à mission sociale? On pourrait me lancer à la face que c'est un scandale de parler comme je viens de le faire plus haut! Eh bien, non! Car dans le même temps, il nous faut:

- rechercher la concertation,

- agir,

- expliquer;

Rechercher la concertation, toujours. Concertation avec la municipalité, les locataires, le personnel de l'office et les autres offices de Bretagne et de l'Hexagone. Car ce bien qu'on appelle logement, il est à nous, de quelque façon.

Agir avec les représentants des locataires en direction des représentants de l'état: DDE, Préfet.

Agir avec les locataires en direction des Caisses d'Allocation Familiales pour demander une intégration des charges réelles dans le calcul de l'allocation logement, et une allocation logement étendue à d'autres catégories de locataires.

Expliquer devant les locataires, que nous réclamons avec force, jusqu'à satisfaction:

- la suppression du droit d'enregistrement de 2,5% sur les loyers

- la suppression de la TVA sur les produits pétroliers utilisés pour le chauffage des bâtiments

- le remboursement de 80% de la TVA pour les taux d'investissement de l'office.

Et puis, mettre en place un fonds de garantie, ou trouver une autre solution pour aider les locataires les plus démunis. Qu'on ne voie plus jamais une expulsion d'un logement social! Qu'on n'entende plus jamais dire, en commission d'attribution de logements, "demande refusée pour manque de ressources!".

Voilà pour le court terme.

Along terme, se battre, encore, avec les autres organismes, pour d'autres mesures plus durables:

- financement,
- application de l'APL

Qu'on en rediscute à Paris, à l'Assemblée Nationale!

Mes camarades, nous mettre en cause bassement les uns les autres? Non! Dans un domaine où nous devrions faire l'unanimité, rassurez-moi que nous sommes bien animés par le même idéal.

Monique Rannou, administrateur au Conseil d'Administration de l'O.P.H.L.M., "n'en rajoutait pas" à la réunion d'octobre, lorsque, sur une proposition du Président, pour le budget 80, - augmentation de 10% en janvier et 7% en juillet -, elle suggéra 8% en janvier et 10% en juillet, justifiant ainsi son choix: 10% en janvier, c'est trop, alors que le rattrapage des salaires se fait après des mois; en juillet 10% en espérant que la conjoncture sera moins mauvaise.

Mais, dans le même moment, Monique Rannou a déclaré également qu'elle était prête pour toute action revendicative vers les vrais responsables de cette vie morose.

Si le Président de l'office, ici présent me le permet, j'évoquerais pour finir, sa nouvelle proposition sur laquelle nous sommes amenés à réfléchir: 10% en janvier et 4% en juillet, avec participation de la ville pour arriver à l'équilibre... Il va falloir nous concerter dans les jours qui viennent... "Nous", c'est-à-dire les partenaires intéressés, cités plus haut."

Malgré cette polémique avec les élus PCF, il ne faudrait pourtant pas croire, comme l'ont cru un peu prématurément certains conseillers PS, que les représentants de l'UDB allaient désormais s'aligner sur les positions de la majorité PS. Un autre débat survenu récemment dans la municipalité rennaise allait remettre les choses au point et prouver s'il en était besoin le non-alignement de notre parti sur quelque parti que ce soit. Il s'agit du débat sur la Culture faisant suite à la parution d'un livre blanc sur les réalisations et les propositions en ce domaine, rédigé par les "caciques culturels" du Conseil Municipal: M. GABILLARD, HEURTIN, etc... Certes, en ce domaine la Municipalité rennaise n'est pas inactive et elle est probablement meilleure que les villes voisines (Cf. budget culturel de NANTES). Cependant, cette culture est trop souvent élitiste et, comme l'a toujours souligné l'UDB, elle réserve une part dérisoire à la Culture Bretonne (à peine une page dans le livre blanc!).

C'est pourquoi le groupe municipal UDB est intervenu auprès du Maire pour réclamer la création d'un poste d'agent de Développement Culturel Breton. Voici le texte de la proposition de nos camarades:

"Dans la ligne du programme municipal souscrit avant les élections de mars 1977 et des engagements pris de favoriser le développement de la culture bretonne, l'Union Démocratique Bretonne propose la création d'un poste d'agent de développement culturel breton. Cet agent aurait un rôle d'incitation, d'animation et de collecte sur trois domaines: langue et culture galloises, culture ouvrière rennaise, langue et culture bretonnes.

Le renouveau du gallo est un élément important du renouveau culturel et beaucoup de Rennais ont des attaches encore vives avec le milieu rural gallo.

Si Rennes n'a pas connu la vie ouvrière des grandes zones industrialisées, il n'en reste pas moins une culture ouvrière spécifique et il est plus que temps de collecter, par exemple, les témoignages des anciens ouvriers et ouvrières des imprimeries Oberthur, tanneries, brasseries, etc... Plus près de nous, ne serait-il pas opportun de collecter les témoignages des premiers ouvriers de chez Citroën?

Comme l'une des capitales de la Bretagne, comme ville où sont établis beaucoup de bas-Bretons, Rennes doit aussi contribuer à la lutte pour la survie de la langue et de la culture bretonnes.

Cet agent de développement culturel breton, dans son triple rôle (incitation, animation, collecte) travaillerait avec les diverses institutions culturelles, avec les associations, avec les maisons de quartier, les syndicats, les foyers de jeunes travailleurs.

Incitation quand cet agent, dans une maison de quartier, se chargerait de trouver un moniteur pour une initiation à la danse bretonne; animation, quand cet agent participerait à une action de tous les intervenants culturels autour de la mémoire populaire; collecte pour laquelle nous avons donné des exemples.

Ce poste qui ne saurait être en aucun cas, une manière de se donner bonne conscience, mais qui devrait être le point de départ d'une action en profondeur, seule capable de répondre aux engagements pris, ce poste nécessite donc un recrutement de qualité (très bonne connaissance de la langue bretonne parlée et écrite, du gallo, connaissance théorique et pratique de la musique populaire bretonne, notions solides de civilisation).

Monig RANNOU
Conseiller Municipal UDB

A cette demande particulièrement bien motivée de notre camarade, la Commission Culturelle Municipale a apporté une réponse qui dans sa forme comme dans son contenu révèlent la légèreté de l'analyse des "patrons culturels" Rennais et leur mépris pour les propositions étrangères à leur coterie. Qu'on en juge:

ETUDE DE LA DEMANDE DE L'UDB POUR UN POSTE D'AGENT DU DEVELOPEMENT CULTUREL BRETON

Monsieur Gabillard a rencontré Mr. Guy CARO qui est à la tête d'un collectif regroupant 24 associations bretonnes. Leur intention est d'ouvrir et d'animer une maison des associations bretonnes "Place des Lices"

Le Conseil est d'avis que la demande de création de poste sollicitée par Mme Rannou devrait être étudiée davantage dans le cadre d'une démarche associative du type de celle du Dr. Caro, plutôt que dans un cadre directement municipal.

D'autre part, il est rappelé que le Musée de Bretagne s'occupe de la collecte des traditions bretonnes (objets, textes divers etc...) et qu'une partie des tâches envisagées pour cet agent est déjà effectuée."

Après cela, on peut se dire que la mauvaise foi n'est pas le seul apogée du PCF. Préférer la représentativité d'un CARO porte-parole d'une pléthore d'associations...

re d'associations probablement aussi folkloriques que lui-même, à celle d'une Elue du suffrage universel en dit long sur le sens démocratique des auteurs de cette réponse-couperet. Et répondre que pour sauver et promouvoir la culture bretonne, il faut faire confiance aux associations est un argument plutôt étonnant de la part d'élus de "gauche": GISCARD et son gouvernement tiennent tous les jours, ou presque, le même discours pour fuir leurs responsabilités. Quant à l'allusion au Musée de Bretagne, l'argument serait absurde s'il ne se voulait sans doute être un "coup de Jarnac" contre des élus UDB: "les gens "bien-informés" n'ignorent pas que notre camarade VEILLARD est Conservateur de ce Musée et ils apprécieront ce coup bas qui essaie de le mettre en porte-à-faux vis à vis d'élus de son Parti". Malheureusement, cette mesquinerie ne nous atteint pas et l'argument reste absurde: ce n'est pas parce que deux organismes ont un champ de recherche commun qu'il faut en supprimer un ou alors, avec ce genre de raisonnement, il faut que la Commission Culturelle demande la suppression du Musée de Bretagne car il existe à Paris un Musée des arts et traditions populaires qui collecte aussi sur la Bretagne. Décidément, on ne vole pas très haut à la tête de la commission culturelle...

BREST

Les attaques du PCF contre ses partenaires de gauche au sein des Conseils municipaux n'ont pas lieu seulement à Rennes. Pour la même raison que M. RANNOU, notre camarade R. LEPROHON a également été la cible de la presse communiste pour avoir osé voter des augmentations, pourtant modestes, des HLM brestois. L'attitude anti-unitaire des élus PCF a été telle que le Maire LE BLE (PS) qui ne passe pourtant pas pour une "terreur", a décidé de suspendre les adjoints communistes de leurs délégations jusqu'au vote du budget. Nos camarades n'ont pas encore pu nous apporter leur point de vue sur la situation actuelle mais il est probable que la responsabilité de cette "crise" incombe au PCF.

Par ailleurs, notre camarade Y. DAUMER est, lui, en conflit ouvert avec les commerçants brestois à la suite de son projet de nouveaux couloirs de bus dans la rue Jean Jaures. Cette mesure qui vise à améliorer les transports en commun et à leur donner une légitime priorité sur le transport individuel, suscite la fureur des commerçants riverains. Y. DAUMER, ayant invité une délégation à venir en discuter avec la municipalité, s'est vu retenu en "otage" avec plusieurs de ses collègues par ces "délégués" en colère. Bien entendu, cela n'a guère impressionné notre camarade qui, professionnellement, en a vu d'autres; il s'est simplement contenté de refuser de discuter sous la menace! On lira dans la Revue de Presse l'épilogue de cette affaire rocambolesque qui a eu le mérite de soigner, s'il en était besoin, la publicité et l'image de marque de notre Adjoint brestois.

Enfin, vous trouverez, ci-après, le texte de deux résolutions adoptées par la Municipalité brestoise:

- la première votée à l'unanimité (mais, c'était en juillet dernier!) concernant le non-respect par le gouvernement de ses engagements sur la Charte Culturelle

- la seconde datant du 4/2/80, votée par les élus PS et UDB (abstention du PCF) concernant le projet de centrale nucléaire de PLOGOFF

Il serait souhaitable que les Elus UDB des autres villes proposent des motions similaires dans leur municipalité, particulièrement en ce qui concerne PLOGOFF.

"RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE LE 9/7/79"

" Après avoir pris connaissance d'un exposé sur la non-réalisation de la plupart des engagements souscrits par le Ministre de l'Education en signant la Charte Culturelle de Bretagne en février 1978, et faisant écho à l'avis sévère émis à ce sujet par le Conseil Culturel le 28 juin dernier à Rennes,

Le CONSEIL MUNICIPAL de BREST dénonce les procédés utilisés par l'administration ministérielle, se refusant en fait à appliquer une convention dont les termes ont pourtant été rédigés par elle, pour ce qui est des mesures concernant l'enseignement du breton et de la culture bretonnes.

Avec le Conseil Culturel de Bretagne, avec les Conseils Généraux bretons, avec les Syndicats d'enseignants et les Mouvements culturels, l'Assemblée municipale de Brest réclame la mise en oeuvre de la totalité des engagements pris par le gouvernement, l'octroi des crédits indispensables à l'intégration promise des cours de breton aux services des professeurs et à la création de postes spéciaux pour cet enseignement, qui doit être partout organisé de la 6ème à la terminale et qui ne doit pas être compris comme entrant en concurrence avec l'étude des langues étrangères.

Le Conseil Municipal de Brest demande que soient prises d'urgence, au cours des prochaines semaines, les dispositions administratives et budgétaires qui permettront de corriger une partie des effets déplora- bles de la non-observation des prescriptions de la Charte, - notamment par l'insertion des cours dans les services, la nomination de maîtres volontaires à des postes spéciaux, la révision dès la rentrée des listes d'inscription pour l'option de breton (comme l'avait annoncé le Recteur de Rennes). Ces dispositions devront être accompagnées d'une information officielle des maîtres, des élèves et des parents sur l'en- semble des prescriptions de la charte en matière d'enseignement.

Par ailleurs, le Conseil Municipal de Brest demande la création d'un corps d'instituteurs et d'institutrices itinérants pour l'ensei- gnement du breton dans le premier degré, et celle de classes expéri- mentales bilingues à ce niveau, de même que la valorisation au plan national des diplômes de qualificatoon délivrés par les Universités bretonnes dans le domaine des études celtiques et de civilisation ré- gionale.

Le Conseil Municipal, solidaire de l'avis formulé par le Conseil Culturel de Bretagne, appelle les élus bretons à insister près du Mi- nistre de l'Education afin d'obtenir les moyens indispensables à la réalisation d'un véritable enseignement de la langue et de la culture bretonnes."

+ + + +

Mr. DAUMER donne lecture de la motion suivante proposée par le groupe des élus UDB:

Réaffirmation du Conseil Municipal de son opposition au projet de cen- trale nucléaire à Plogoff.

Devant la gravité des évènements qui se produisent dans la région du Cap: mise en place d'un massif dispositif policier, emploi des gar- des mobiles contre la population pour assurer le déroulement des en- quêtes d'utilité publique, le Conseil Municipal de la Ville de Brest, réuni le 4 février 1980:

- dénonce l'utilisation de la force pour tenter d'établir un simula- cre de consultation démocratique fondé sur une information unilatérale d'EDF,
- demande au Préfet du Finistère le retrait des forces de police qui quadrillent le Cap et sont responsables du climat de violence,
- réaffirme son opposition à l'implantation d'une centrale nucléaire à Plogoff (résolution du Conseil Municipal du 9 juillet 1979) et se dé- clare donc solidaire de la lutte menée par les élus et la population du Cap,
- demande à nouveau au Gouvernement de renoncer au projet antidémo- cratique de centrale nucléaire à Plogoff (résolution du 9/7/1979),

- exige un programme énergétique pour la Bretagne sur les bases de l'utilisation du charbon et des énergies renouvelables, seules susceptibles de répondre aux problèmes de développement, d'amélioration de l'emploi, du niveau de vie tant en respectant la démocratie, la sécurité des populations et l'environnement,

- demande d'adresser la délibération du Conseil Municipal du 9/7/79 ainsi que la présente, au Préfet du Finistère et à la Mairie de Plogoff comme élément à verser au dossier de l'enquête publique ouverte le 3 janvier 1980.

Cette motion, mise aux voix, est adoptée par les élus socialistes et U.D.B. (abstention des élus communistes).

SAINT-NAZAIRE

Le climat est, heureusement plus serein à Saint-Nazaire où notre camarade J. LHERITIER n'a pas à faire face aux agressions de l'un ou de l'autre de ses partenaires de gauche. Les luttes d'influence les plus vives semblent être celles qui opposent les diverses factions du PS et en particulier, les rocardiens et les gens du CERES. Notre camarade se voit l'objet des sollicitations de ces "frères ennemis" et il cherche à tirer le meilleur parti de cette situation, même si sa section et lui-même n'éprouvent qu'assez peu de sympathie pour les néo-jacobins que sont les amis de Chevènement.

Quoiqu'il en soit, J. LHERITIER n'hésite pas à prendre position pour l'UDB sur de nombreuses questions concernant la vie municipale. C'est ainsi qu'il est intervenu sur le problème de l'augmentation des loyers H.L.M. Tout en votant le principe de ces augmentations, il a souhaité qu'elle reste inférieure à 10% et il a émis des réserves et des propositions sur cette question. Celles-ci ont fait l'objet d'un communiqué de presse qui a été largement repris par les journaux locaux. Voici le texte de ce communiqué :

L'U.D.B. et les H.L.M.: 10% et après?

"Tout n'a pas été tenté pour réduire la hausse des loyers.

En estimant que l'augmentation des loyers, des charges, la diminution des allocations-logement, la baisse des salaires due au chômage, posent de nombreux problèmes à certains locataires d'H.L.M., l'U.D.B. précise qu'à son avis, tout n'a pas été fait pour réduire ces hausses.

Son représentant au Conseil Municipal, J. LHERITIER avait proposé entre autres :

1°) Démarche auprès de la C.A.F. pour que les allocations-logement ne diminuent pas, mais au contraire, qu'elles augmentent.

2°) Etablir des loyers plus forts pour :

a) les salariés travaillant sur d'autres communes; ces communes faisant peu d'efforts en matière de logement.

b) les salaires dépassant un certain seuil: définition d'un quota au-delà duquel il y aurait un loyer plus fort.

La section U.D.B. estime que cette hausse aurait pu être répartie sur 4 trimestres, ce qui aurait permis de suivre les évolutions des salaires.

De plus, l'accession à la propriété de certains pourrait alléger la trésorerie des H.L.M. Cela doit être possible.

De toutes manières, l'U.D.B. s'opposera à toute autre augmentation, celle de 10% d'un seul coup lui paraissant déjà anormale.

Et pour remédier aux difficultés des familles sur les loyers, impayés, l'UDB propose la constitution à SAINT-NAZAIRE d'un organisme d'aide aux familles qui serait un relais entre le locataire en difficulté et les organismes sociaux.

NON à l'A.P.L.:

La section U.D.B. tient à donner sa position sur les système de prêt P.A.P.-P.C. et de l'A.P.L. estimant que c'est mettre les familles dans les mains des Banques et des Trusts et de l'Etat, seul juge de l'A.P.L.

L'U.D.B. se demande si le système A.P.L. est légal, car, en effet, l'acheteur d'un logement, bénéficiaire de l'A.P.L. ne peut savoir préalablement à l'achat combien il remboursera exactement à la fin de son prêt.

A notre avis, ce système doit être attaqué en justice et être remplacé par un autre système, plus social et exact.

Ce communiqué appelle de la part de la rédaction d'AL LIAMM NEWEZ un certain nombre de commentaires. Tout en comprenant la volonté de nos camarades nazairiens de se démarquer des autres partis de gauche et d'avancer des propositions originales, il convient cependant de mesurer les inconvénients de ces solutions et surtout la façon dont elles seront comprises par les gens intéressés. C'est ainsi que nous émettons les plus vives réserves sur le projet d'augmenter sélectivement les loyers des personnes travaillant sur d'autres communes et surtout sur la partie du communiqué condamnant le système A.P.L.

Dans le premier cas, il nous paraît particulièrement injuste de vouloir faire payer aux "travailleurs étrangers" à St. Nazaire l'incurie des communes sur lesquelles sont situées leur lieu de travail: les malheureux, ils n'y sont pour rien! Et on ne voit pas comment ils pourraient peser sur elles: il est déjà tellement difficile de trouver du travail dans la région nazairienne! Il s'agit donc là d'une proposition qui n'est pas "responsable" sur le plan politique.

Dans le 2ème cas, nous n'évoquerons pas le fond du problème: notre camarade LHERITIER est professionnellement spécialiste de l'immobilier et il sait sans doute de quoi il parle. Cependant, sur le plan de la forme et au niveau politique, la condamnation de l'APL telle qu'elle a été rédigée par la section nazairienne nous paraît une faute importante. En effet, pour des milliers de foyers l'accession à la propriété passe par l'APL et il semble évident qu'on ne peut démolir après d'eux ce moyen d'y parvenir en quelques lignes d'un communiqué et surtout sans faire de proposition simple et concrète quant à son remplacement. De plus, cette question est trop importante pour être laissée à l'initiative d'une section. Si des propositions devaient être faites, c'était d'abord au sein du Parti et de la Commission des Elus de les faire et non pas directement à l'extérieur.

Cependant, ces critiques ne nous empêchent pas de juger extrêmement positive l'action globale de J. LHERITIER et de la section nazairienne sur le plan municipal. En particulier, l'esclandre de notre camarade relatif aux méthodes de travail de la majorité PS nous paraît très bien venu: il est en effet inadmissible que des élus soient appelés à voter sur des textes, fussent-ils des voeux ou des motions, dont ils n'ont pris connaissance qu'en début de séance. C'est ce qu'a fort bien expliqué J. LHERITIER pour motiver son abstention sur un texte provenant de AMNESTY INTERNATIONAL, via les élus PS.

CARHAIX

Depuis trois ans, on pouvait citer la municipalité à majorité PCF de CARHAIX comme un modèle de bonne coopération entre l'UDB et le PCF. Le Maire JEUDY étant, paraît-il, le nouveau visage du communisme en Centre-Bretagne, il fallait s'attendre à de profonds changements et à un recul définitif de la Droite dans la région. Aujourd'hui, hélas, il faut bien déchanter.

Tout d'abord, aux dernières cantonales, les électeurs carhaisiens ont permis à ROHOU ce vieux cheval de retour de la droite la plus réactionnaire de retrouver son siège de Conseiller Général malgré ses faillites frauduleuses. Depuis un vent de panique semble souffler sur le groupe municipal PCF. JEUDY accumule les "gaffes" sous prétexte de contrer ROHOU. Dans son dernier n°, AL LIAMM NEWEZ avait relaté l'opération assez "suspecte" de la municipalité pour écarter l'entrepreneur ROHOU d'un marché communal, ce qui a permis à celui-ci de liquider cette entreprise en en faisant porter le chapeau à la municipalité.

Mais, cette fois, le Maire et son groupe ne s'attaquent plus à la Droite, mais à l'UDB. Et tout aussi maladroitement d'ailleurs! Voici, en effet, l'essentiel des faits tels qu'ils nous sont parvenus:

Malgré son nouveau visage, le PCF n'est pas tellement différent à CARHAIX des autres villes. Et selon les bonnes vieilles règles communistes, il souhaite contrôler tout le secteur d'animation. Or, à CARHAIX, il existe une Maison pour Tous animée par une Association dont personne n'ignore qu'elle est contrôlée et dirigée par l'UDB locale: R. LOSTANLEN et F. FAVEREAU en sont respectivement le Président et le Secrétaire. Dans un passé récent, l'Association a décidé de scinder en deux ses activités: une partie d'animation générale autour de la Maison pour Tous et une partie relative à l'enfance autour d'un Centre Aéré. La Municipalité avait décidé de fournir un employé municipal comme permanent de ce Centre Aéré.

Or, après pas mal de vicissitudes dans le choix de cette personne (recrutée, faut-il s'en étonner, par le canal de l'Humanité!), le dernier permanent M. LEAL donnait, semble-t-il, entière satisfaction aux usagers. Oui, mais bien que communiste sincère, il ne plaisait guère au Maire et à la section locale. Aussi, il donna il y a quelque temps sa démission. Le Maire n'en fut pas très surpris puisqu'il le remplaça presque aussitôt, mais sans avvertir l'Association gérante. Ce manque de sens politique autant que de courtoisie ne fut bien-entendu pas du goût de nos camarades. R. LOSTANLEN convoqua une A.G. de l'Association où le Maire dut s'expliquer et où il fut sommé de revenir sur sa décision. Comme on l'imagine, les propos furent plutôt vifs!

Bien sûr, le Maire refusa de s'exécuter et il fit présenter par son groupe une motion visant à la prise en régie directe du Centre Aéré. Les élus UDB firent échec à cette manoeuvre en faisant présenter par un élu ex-PS une résolution conservant le statu-quo. Le groupe communiste se trouva alors en minorité.

Depuis, les rapports PCF-UDB sont, paraît-il, assez glaciaux. Si en public, le Maire et les élus communistes feignent d'avoir tourné la page, en privé, nos camarades OULC'HEN et BOLOH sont l'objet d'insultes et de menaces dans le plus pur style stalinien. Ou est donc passé le nouveau visage du communisme carhaisien?

ATHIS-MONS

Notre camarade J. DAVID ne semble pas avoir de tels problèmes dans la municipalité à direction PCF d'ATHIS-MONS. Il est vrai qu'en région parisienne, les conditions sont bien différentes! L'élu UDB ne passe en tous cas pas inaperçu si l'on se réfère aux attaques dont il est l'objet dans la presse de droite locale. Voici un exemple de cette prose exemplaire:

" N'oublions pas le numéro habituel de Mr. Jacques DAVID, comédien professionnel, il est vrai! Alors, il s'y croit et ne rate pas l'occasion de montrer son talent!

Son rôle est cependant si facile. Il est soutenu au moins moralement puisque personne ne proteste, par tous les conseillers pour en attaquer un seul: M. DOUROUX.

"On n'a pas pardonné à ce dernier d'être resté un citoyen libre et d'avoir selon sa conscience, soutenu M. L'HELGUEN lors des dernières cantonales!"

"Alors, à chaque conseil, M. DAVID, sur un ton solennel et sentencieux, remet cela et traite son collègue de traître, de lâche, etc... au nom de la liberté et de la tolérance dont il se gargarise. Ne se déclare-t-il pas "démocrate breton"?"

"Cela laisse M. DOUROUX parfaitement froid. Il sait, sans nul doute, que l'on ne peut être sali que par la ...!"

Le flâneur.

Bien entendu, ces attaques personnelles enchantent notre camarade car elles prouvent s'il en était besoin que la présence d'un élu "démocrate breton" dérange profondément la droite locale d'une ville pour laquelle le vote breton est essentiel puisqu'on estime à 30% la population d'origine bretonne.

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

Dans son dernier numéro, AL LIAMM NEWEZ avait relaté une partie des interventions de R. LEPROHON au Conseil Régional. Cette Assemblée n'est pas la seule où l'UDB est représentée sinon en tant que telle du moins par l'un des ses membres. C'est ainsi que D. GILLES et P. PELLEN sont membres de la Charte Culturelle. Y. ROUGER, Conseiller Municipal de Concarneau, est lui membre du Conseil Economique et Social (C.E.S.) de Bretagne, comme Président de l'U.R.B.E. (Union Régionale Bretonne de l'Environnement). Comme on l'imagine aisément, notre camarade n'y fait pas de la figuration et ses interventions n'y passent pas inaperçues. En voici pour preuve le texte de l'une d'elles concernant le projet de PLOGOFF.

Monsieur le Président,

" Je m'excuse, mais nous ne pouvons accepter la réponse que nous fait Monsieur le Préfet au sujet du vœux concernant l'approvisionnement en énergie électrique en Bretagne.

Actuellement, la production d'électricité en Bretagne est suffisante et excédentaire de 6% qui n'est pas utilisé en Bretagne. Dire que cette production est insuffisante provient purement et simplement d'un artifice administratif qui prive la Bretagne d'un de ses départements.

La production d'électricité de la Région Parisienne est-elle suffisante? Je pense qu'il serait intéressant de faire la comparaison entre la consommation et la production d'énergie en Bretagne et en Ile de France?

Ce n'est pas parce que l'approvisionnement en énergie est préoccupante au niveau national qu'il faille une fois de plus exploiter la Bretagne pour fabriquer de l'énergie destinée à la région parisienne.

En ce qui concerne les centrales thermiques à charbon, je prends acte du souci apporté à la protection de l'environnement. Je ne nie pas qu'une centrale thermique à charbon apporte des nuisances et une pollution mais si l'on évite le gaspillage et que l'on utilise judicieusement les déchets aériens et solides, il est possible de limiter la pollution produite par une centrale thermique à charbon.

Je regrette que vous ne parliez pas de la pollution produite par une centrale nucléaire. Faut-il croire qu'elle n'existe pas? Alors que l'on veut développer la pêche et l'aquaculture dans nos eaux, au moins au niveau de la Bretagne, peut-on ignorer

les rejets des centrales nucléaires détruisant toute vie animale parce qu'il ne faut pas non plus que les animaux se développent dans les canalisations.

Lorsque l'on veut noyer son chien on dit qu'il a la rage et si je comprends bien, hormis le nucléaire point de salut pour la Bretagne.

Or, il existe bien d'autres formes d'énergies nouvelles utilisables en Bretagne: solaire, éolienne, des marées, des vagues, des algues, du lisier, etc... et qui pourraient être mises en oeuvre rapidement, bien avant les douze années nécessaires à la construction d'une centrale nucléaire.

Par ailleurs, je voudrais souligner une erreur importante: on nous dit que le choix du nucléaire s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique nationale qui vise à limiter la dépendance de notre pays vis à vis des pays producteurs de combustibles minéraux et fossiles. Cela est faux car d'une part les pays producteurs de pétrole ont investi dans l'énergie nucléaire et que d'autre part, les ressources en minerais d'uranium proviennent d'Afrique et sont très limitées en France.

Ce qui est vrai, par contre, c'est que l'on a fait un choix entre deux politiques: on a choisi la centralisation de la production comme dans une centrale nucléaire qui permet au pouvoir centralisé d'assurer son contrôle plutôt que des énergies diversifiées proches des lieux de consommation qui assure l'autonomie de divers secteurs.

Des activités industrielles sont nécessaires à notre Bretagne qui meurt. Bien souvent la pollution correspond à un gaspillage ou au désir de profits plus importants. Pourquoi voudriez-vous que nous défendions l'environnement aujourd'hui en Bretagne si ce n'est pas pour permettre à nos jeunes de vivre et de travailler dans le pays qu'ils aiment et pour préserver un cadre de vie agréable aux générations futures. La défense de l'environnement ne se conçoit pas sans la défense de l'homme en Bretagne. Nous vous disons, Monsieur le Préfet, que nous préférons une centrale électrique à charbon à Brest avec du travail pour les jeunes plutôt qu'une centrale nucléaire et un désert humain en Bretagne."

REUNIONS D'ELUS U.D.B.

Depuis la Commission des Elus de MORLAIX, les réunions de la Commission des Elus U.D.B. ont une fréquence semestrielle. La dernière vient de se tenir à LORIENT le dimanche 2 Mars 1980. Nous ne pouvons, malheureusement, faute de place, donner le compte-rendu de cette réunion qui, malgré une participation encore bien réduite, s'est révélée de l'avis de tous fort intéressante: en particulier, la partie de la réunion consacrée à un exposé par 2 responsables régionaux des Francs-Camarades sur une politique culturelle municipale tournée vers les enfants donna lieu à un débat ouvert et sans complaisance avec les élus UDB. AL LIAMM NEWEZ reviendra dans son prochain numéro sur cette réunion et en donnera un compte-rendu complet.

Par contre, entre les réunions nationales d'élus, les Responsables Fédéraux des Affaires Extérieures devaient convoquer des réunions inter-fédérales d'élus selon un découpage décidé à la dernière Commission de Trégastell. A ce jour, seules deux réunions se sont tenues:

- une réunion des Elus de Loire-Atlantique (à laquelle n'ont pu participer les élus rennais, prévenus trop tard!): AL LIAMM NEWEZ s'en est fait l'écho dans son dernier numéro.

- une réunion des Elus du TREGOR-GOELLO et des PAYS DE MORLAIX qui s'est tenue le 14 Février à CONFORT-BERHET chez F. LE PERU. Voici le compte-rendu de cette réunion tel qu'il nous a été transmis par J.-J. MONNIER, Responsable Fédéral des A.E. de TREGOR-GOELLO:

"Une réunion inter-fédérale des élus de MORLAIX et du TREGOR-GOELLO a été organisée avec J.M. GUILLOU, R.A.E. des Pays de MORLAIX, le 14:02/80 à Confort-Berhet de 19H. à 24H.

1°) La formule adoptée pour ces réunions a été celle d'une soirée de semaine, coupée d'un dîner, pour éviter de prendre un dimanche supplémentaire. Elle a permis 4F. de travail et d'échanges fructueux, selon les élus présents: BOUGET, LE LUC, LE LOUS, LE PERU, LE MEE. Excuse de dernière minute: F. LE MOAL (en conseil municipal à la même heure) et G. GEFFROY (attaque cardiaque de son père). Excusé normal: L. KERVOAS (à MORLAIX pour traitement médical).

Donc: participation de 50% (en période normale, elle aurait été de 70%). Absence "excusée" de COLLOBERT (surmené, il ne milite plus en dehors de ses réunions de Conseil Municipal; il a également changé de domicile et de commune). Refus de participation de R. CHEVALIER (en chômage partiel, épouse gravement malade - il ne participe même plus à l'activité du Conseil Municipal de PLEUMEUR-BODOU)

2°) Problèmes communs évoqués:

- le nombre insuffisant d'élus UDB pour suivre convenablement les affaires et pour recueillir les fruits de l'action engagée.

- des risques d'impopularité (et donc de non-élection en 1983!) liés soit à la solidarité de gauche (on porte aussi le chapeau pour des erreurs qu'on n'a pas commises), soit à une position de principe contre certaines dérogations ou certains passe-droits (cf. P.O.S. de PLOURIN ou de LANNION, etc...).

- des élus se trouvent avec une charge municipale lourde (circulation, animation culturelle) sans aucune aide au sein de la municipalité ou de la part des services techniques.

3°) Problèmes particuliers:

a) MORLAIX: LE LUC doit faire face à un énorme travail (charge d'adjoint, élaboration du plan de circulation). Or, son indemnité est dérisoire (600F. par mois), trois fois inférieure à celle dont bénéficient les adjoints de LANNION qui a pourtant une population comparable. Cela semble anormal.

5) PLOUFRAN: Des problèmes se posent avec le Conseil Municipal pour les noms de lieux, pour le respect du POS en projet (des élus ferment les yeux sur des violations flagrantes pour des raisons électorales). En dehors du Maire, constate F. BOUQUET, le niveau politique de la majorité des conseillers "de gauche" reste très faible.

c) COFFOUR-DEBERT: F. LE PERU indique qu'un grand article d'OUEST-FRANCE a été publié sur son action dans la commune (cf. Revue de Presse) et sur son expérience d'animation en milieu rural: deux communes y sont associées et 30% de la population (sinon plus) y participent. Le problème de LE PERU est qu'une action lancée par lui soit reprise par d'autres citoyens. Une action économique a également été lancée: un lotissement à 25F. le m², à 12Km. de Lannion. Sur le plan de l'environnement une association communale de promenades pédestres doit permettre d'établir quels ont été les chemins communaux indûment accaparés. La commune subventionne par ailleurs DIWAN et le Comité pour un port en eau profonde dans le Trégor-Coëlle.

d) LOCQUEMEAU: De retour depuis 3 mois, LE LOUS étudie sérieusement les dossiers. L'équipement a un projet de port de plaisance avec enrochement. Un institut parisien prive (de Maisons-Alfort) a un projet encore plus ambitieux. Notre camarade suit l'affaire de très près car, à son avis, les risques d'endettement, de non-rentabilité et plus simplement écologiques sont très importants.

e) LANNION: Une action efficace et très visible a été menée: la création de l'Office d'Action Culturelle "LANNION OUVRIER" dont LE NEZ est président. Notre camarade y est d'ailleurs seul avec les Associations. Aucun autre membre de la municipalité ne participe ou n'assiste (en spectateur) aux activités. Le NEZ assure parfois le service des entrées et celui de projectionniste! Ont déjà été réalisés:

- des expositions (Age de bronze, Affaire Dreyfuss, LANNION gwechall, etc...);
- des films (connaissance du monde...);
- des soirées.

Le risque de l'opération est que si des échecs sont rencontrés, LE NEZ et l'UDB en seront tenus pour responsables. Autres problèmes: les subventions. Les élus de droite comme de gauche refusent d'aider DIWAN, AR FAUZ, SMOU WRIZI et tout organisme à caractère breton. LE NEZ se demande quelle est la capacité de manoeuvre d'un seul élu UDB actif?

d) PLOUMILIAU: Les problèmes de démocratie locale se posent toujours. G. GEFROY attend toujours de la Commission les textes dont il a été question à TRÉGASTELL (établissement et publicité de l'ordre du jour, etc...)

Notre camarade MONNIER nous signale par ailleurs qu'à LANNION, un projet est prêt d'être publié: reprendre le projet de port de plaisance de MARZIEP (nécessitant barrage et écluse, ainsi qu'une route le long de l'estuaire, etc...). L'UDB s'y oppose: mauvais projet de port qui ne rapporterait rien même au commerce local (l'Union du Commerce veut réaliser ce projet à tout prix). La fédé a été saisie du dossier.

Félicitons nos camarades trégorrois et morlaisiens pour cette première réunion d'élus interfédérale et souhaitons qu'elle soit rapidement suivie par les ... qui n'ont pas encore eu lieu:

- BRISA et BAS LEON
- CORNOUAILLE, CENTRE-BRETAGNE et PAYS DE LORIENT
- HAUTE-BRETAGNE (avec la participation des Rennais!)

Il est indispensable que les R.A.E. des fédés concernées convoquent ces réunions, et que les élus interviennent auprès d'eux en cas de carenc

En ce qui concerne le problème de GLEFFROY à FLOUMILLIAN, nous lui indiquons que cette question est très probablement traitée dans le Code des Communes. Il peut demander au Secrétaire de Mairie de consulter l'exemplaire que la commune doit posséder. Si ce n'était pas le cas, il devrait être possible à l'un de nos adjoints municipaux ou nous laissons de poser le problème à un employé municipal compétent ou de faire la recherche lui-même. L'équipe technique d'AL LIAMM NEWEZ n'est pas encore assez riche pour s'offrir les 2 volumes fort chers de ce bouquin. Néanmoins, nous ferons de notre côté les recherches nécessaires.

REVUE DE PRESSE

Continuant la rubrique que nous avons entamé dans le n° 18 d'AL LIAMM NEWEZ, nous reproduisons avec les moyens du bord, certains articles ou documents que nous avons collectés dans la presse locale ou municipale. Vous trouverez donc ci-après:

1°) Un billet de L'EPHON dans le journal municipal BREST-ESPOIR sur la forme de radoub brestoïse et sur ce qu'elle risque de coûter aux Brestoïses.

2°) Une interview de DAUMER sur le nouveau port de plaisance de Brest, toujours dans le même journal.

3°) Un article d'OUEST-FRANCE consacré aux propositions et critiques de l'UDB sur la politique culturelle de la municipalité nantaise

4°) Dans le même journal, un article sur l'action exemplaire de notre camarade BR BLAVEC comme Président de l'Association pour l'animation d'un vieux quartier nantais. Comme quoi, il est possible de faire quelque chose en ce domaine en milieu urbain.

5°) Toujours dans OUEST-FRANCE (décidément un excellent journal!), un article sur la remarquable action de Fanch LERU à COMBORN-BREHET et qui fait parfaitement le pendant de l'article précédent. On admirera la très belle caricature de notre camarade dans son rôle d'arbitre (espérons que le stencil électronique sera bon!)

6°) Enfin, un intéressant article piqué à une revue PS sur les problèmes de chauffage et leurs implications municipales.

Billet

LA FORME DE RADOUB : UN CADEAU ?

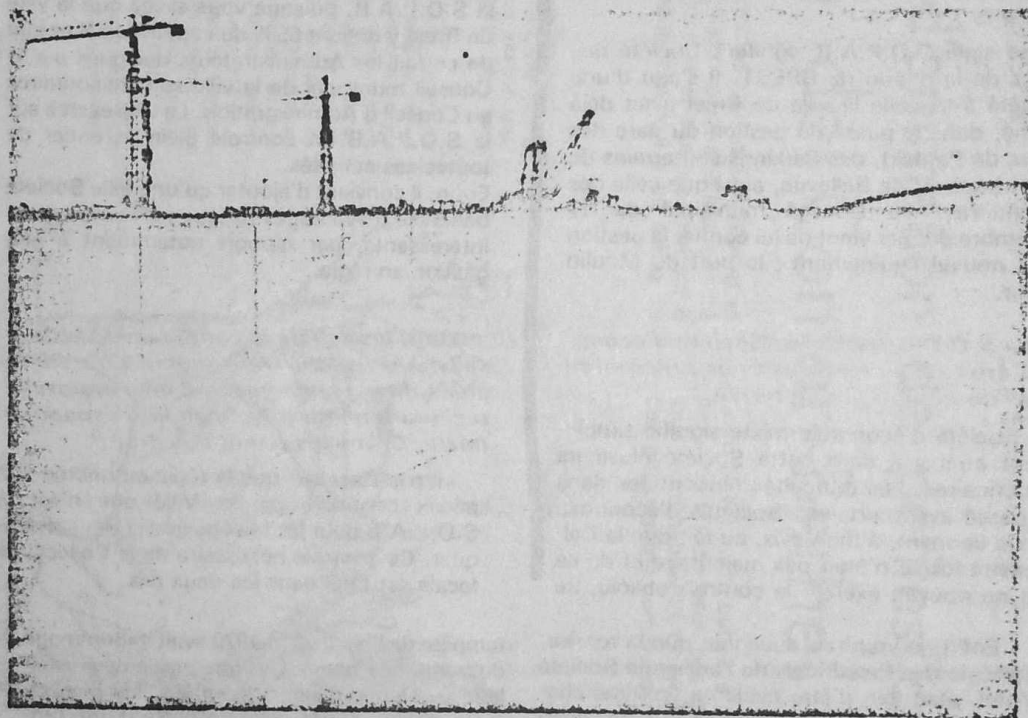
La mise en service de la 3^e forme de radoub du Port de Brest suscite de légitimes espoirs et une légitime fierté. Fierté de tous ceux qui ont travaillé et remarquablement dirigé ce grand chantier de travaux publics. Espoirs aussi pour la population brestoise de voir la situation économique de la réparation navale s'améliorer grâce à cet outil de travail et espoirs donc de créations d'emploi.

Les organisations ouvrières de la réparation navale ont, à ce propos, récemment appelé leur exigence de voir l'embauche venir profiter à la main-d'œuvre brestoise, en priorité. Ce désir a pu paraître excessif, voire chauvin à certains. Il n'est pourtant que l'expression claire d'un droit légitime.

Par ce remarquable outil, les Brestois l'ont payé et le payeront encore durant de longues années. Certes l'Etat a participé au financement du chantier, mais à tout rendre les Brestois sont des citoyens comme les autres, qui payent leurs impôts nationaux et ce n'est donc pas un cadeau que la participation financière de l'Etat.

Mais, à côté de l'Etat, et dans une très importante proportion, le financement de cet investissement industriel est assuré également, par la Région de Bretagne, par le département du Finistère, par la Communauté urbaine de Brest et par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Or, les budgets de ces collectivités sont - à l'exception de la dernière - tous assurés par le recours à l'impôt. Et sur la feuille des impôts locaux des Brestois, les colonnes régionale, départementale et brestoise ont là pour nous rappeler que nous contribuons à ces budgets.

Il n'est donc pas exagéré de dire qu'en plus de leur participation au budget de l'Etat, les Brestois auront payé à 3 reprises pour la grande forme : une fois en tant que contribuables bretons pour le budget de la région ; une fois en tant que finistériens pour le budget du département ; une fois en tant que brestois pour le budget de la communauté.



Allons ! On ne nous a pas fait de cadeau dans cette affaire : l'effort local est considérable. Il manifeste la volonté des Bretons de se donner les moyens économiques de l'industrialisation nécessaire pour que nos jeunes puissent vivre et travailler au pays.

R. LEPROHON
Conseiller Municipal

Le Port de Plaisance du Moulin Blanc : un nouvel essor

Le conseil municipal de décembre 1979 a décidé de confier la gestion du Port de Plaisance du Moulin blanc à la société d'économie mixte, la SOPAB, dont la Ville de Brest contrôle 65 % des parts.

La SOPAB a assuré la gestion provisoire du port d'août à décembre. M. Y. Daumer, adjoint au Maire, et Président de la SOPAB présente les raisons qui ont motivé le choix de la municipalité.

Monsieur DAUMER, vous êtes adjoint maire chargé du Cadre de vie. Par ailleurs, vous êtes Président de la S.O.P.A.B. Pouvez vous nous préciser ce qu'est la S.O.P.A.B. ?

Le sigle S.O.P.A.B signifie : Société des arcs de la région de BREST. Il s'agit d'une société à laquelle la ville de Brest avait déjà confié, dans le passé, la gestion du parc des loisirs de Penfeld, des Parkings souterrains de Saint Louis et de Bellevue, ainsi que celle des arc-mètres. Le Conseil municipal du 17 décembre dernier vient de lui confier la gestion d'un nouvel équipement : le port du Moulin Blanc.

La S.O.P.A.B est une Société d'économie mixte. Pouvez vous nous préciser ce que l'on entend par ce terme ?

Société d'économie mixte signifie simplement qu'il y a dans cette Société plusieurs actionnaires. Les difficultés rencontrées dans le passé avec certaines Sociétés d'économie mixte tiennent, à mon avis, au fait que la Collectivité locale n'était pas majoritaire et de ce fait ne pouvait exercer le contrôle absolu. Je

Enfin, je voudrais souligner que la reprise, en régie des Personnels de l'ancienne Société Yotel, était loin d'être évidente, comme chaque fois que l'on met en régie une ancienne Société privée. Or, les personnels du Port s'étaient manifestés, par le biais de leurs organisations syndicales, dès le mois de mars, pour nous faire part de leurs inquiétudes pour l'avenir de leur emploi. Nous nous étions alors engagés à résoudre ces problèmes au mieux de leurs intérêts.

— Cela signifie-t-il que la S.O.P.A.B. peut garantir au Personnel son emploi, son statut et son salaire ?

En effet, le Personnel du Port a reçu toute assurance sur ces points essentiels. Il a d'ailleurs souhaité conserver son ancien statut, et nous lui avons donné satisfaction sur ce point.

J'ajoute que l'Assemblée Générale, qui s'est tenue le 12 décembre 1979, a conclu à une demande unanime du Personnel pour la S.O.P.A.B.

— La S.O.P.A.B. a-t-elle déjà opéré plusieurs réalisations sur la Port du Moulin-Blanc ?

Certainement. La gestion provisoire nous a été confiée le 1^{er} août 1979. Un certain mécontentement avait pu être noté chez les utilisateurs, les Plaisanciers, d'autant plus que la

tempête de l'hiver 1978-1979 avait endommagé de nombreux bateaux et une partie des installations. Depuis plusieurs années, les Plaisanciers réclamaient la mise en place d'une protection, au moins provisoire, contre les tempêtes de Nord-Est. Rien n'avait été fait sous l'ancienne gestion, Yotel. Actuellement, la protection provisoire est mise en place, ce qui montre bien que nous avons fait diligence, et je crois que tous les usagers ne peuvent qu'être satisfaits de cette réalisation.

Enfin, il convient d'ajouter qu'une telle Société bénéficie d'avantages fiscaux particulièrement intéressants, par rapport notamment à une gestion en régie.

— Dans les débats qui ont précédé le Conseil municipal du 17 décembre 1979, sur le choix du mode de gestion, on a opposé la régie autonome à la Société d'économie mixte. Cela vous paraît-il justifié ?

Il n'est pas sûr que la régie autonome soit mieux contrôlée par la Ville que n'est la S.O.P.A.B pour les raisons que je viens d'évoquer. Ce contrôle nécessaire de la Collectivité locale est total dans les deux cas.

Rajoutons à cela, que les terre-pleins n'étaient pas bien entretenus, c'est le moins que l'on puisse dire, par le passé, et que là aussi nous avons apporté une nette amélioration.

Le restaurant a changé de formule, et les prix pratiqués sont plus abordables pour beaucoup d'usagers, dont les ressources ne sont pas très élevées.

Enfin, nous sommes en discussion pour la création d'un magasin coopératif sur le Port, ce qui permettra aux Plaisanciers de s'approvisionner suivant un meilleur rapport qualité-prix.

Les usagers du Port sont donc satisfaits de la nouvelle gestion ?

Je pense qu'en quelques mois, au vue des réalisations ci-dessus, beaucoup d'usagers ont

pu apprécier la qualité du travail fourni. D'ailleurs, dans une lettre du 22 octobre 1979, l'association des Plaisanciers nous écrivait :

« Nous avons applaudi l'initiative de la Mairie de racheter la concession du Port à la Société Yotel. Bien que les opinions divergent sur ce point, la majorité des plaisanciers ne souhaite pas une forme de gestion plus qu'une autre, pourvu que leurs droits soient respectés.../... et qu'ils soient consultés pour les questions d'intérêts général ».

Je suis convaincu que tous les problèmes ne sont pas pour autant résolus et qu'une meilleure concertation avec les usagers permettrait d'apporter des améliorations sensibles.

— Une dernière question, Monsieur Daumer : Cette nouvelle gestion sera-t-elle lourde pour le contribuable brestois ?

L'ancienne gestion Yotel était certainement déficitaire, comme les études que nous avons pu réaliser nous l'ont montré. Cependant, vous savez qu'il existe 700 demandes, émanant de brestois, qui ne sont pas satisfaites faute de places sur le Port du Moulin-Blanc. La municipalité est donc en discussion pour la réalisation de nouveaux pontons. Il ne m'appartient pas ici de préjuger de ses choix, cependant nous avons réalisé une étude financière prévisionnelle qui a permis à la Ville de se déterminer. Il apparaît qu'en choisissant l'hypothèse moyenne de 200 pontons supplémentaires, ce qui portera le parc actuel de 400 à 600 places, la S.O.P.A.B. est en mesure aujourd'hui, d'assurer un équilibre financier à la gestion de l'ensemble du Port de plaisance.

« RÉVEILLER LE SENS DE LA FÊTE »

Un exemple d'animation de petites communes rurales : l'association de Confort-Berhet et de Mantallot

En cette période de fêtes, les deux communes de Confort-Berhet et de Mantallot connaissent une animation tous azimuts : c'est que leur comité des fêtes s'est mis en tête de jouer les « Père Noël » et chaque habitant a été invité, qui à un goûter, qui à un buffet campagnard, qui a un arbre de

Noël. Nul n'a été oublié et, surtout, rares sont ceux qui n'y participeront pas... ce qui ne veut pas dire qu'il y aura la foule ! Même en réunissant tous leurs habitants, Confort et Mantallot ne constitueraient encore qu'une des plus petites communes du département.

Un comité intercommunal

Créer un groupe d'animation dans une commune qui se dépeuple n'est guère évident. La plupart des jeunes sur lesquels on voudrait compter s'en vont à peine entrés dans l'équipe ; les adultes sont bien disponibles pour « donner un coup de main », mais leur travail surtout en milieu rural ne leur laisse pas beaucoup de temps à consacrer aux réunions. Alors ce qu'il faut, c'est d'abord un bon leader qui puisse rassembler toutes les bonnes volontés et assurer la permanence de l'action.

Confort a trouvé ce leader en la personne de Fanch Le Peru. Celui-ci n'en était pas à ses premières armes d'animateur ; depuis plusieurs années, il dirige les activités bretonnes du centre culturel Ernest-Renan de Tréguier. Lorsqu'avec quelques autres, il a voulu réveiller chez ses concitoyens le sens de la fête, beaucoup l'ont

suivi. Il faut dire que les élections municipales étaient passées par là et que plusieurs élus avaient aussi le sentiment qu'il fallait faire quelque chose.

La dimension de la commune (à peine 190 habitants) était un obstacle à la formation d'une équipe solide, aussi s'est-on tourné tout naturellement pour l'élargir vers Mantallot, commune toute proche, de quelque 140 habitants, où le jeune maire Jean Droumaquet et son conseil municipal avaient justement à faire face aux mêmes difficultés. Et le 16 avril 1977 naissait le comité des fêtes de Confort-Berhet et Mantallot réunis. Une cinquantaine de personnes ralliées, à défaut de panache blanc à la barbe noire et drue de Fanch Le Peru, partaient en croisade pour une nouvelle animation intercommunale.

Rester modeste

Les objectifs au départ étaient modestes : « À la mesure de nos finances et de notre population » précise Jean Droumaquet. « On ne voulait surtout pas risquer de tout mettre par terre avec une grande manifestation qui pouvait rester. » « Une fête est toujours soumise aux caprices du temps. » Par chance, depuis deux ans et demi, aucune n'a eu à souffrir de la pluie. Aussi, le trésorier Daniel Michel affiche-t-il une mine satisfaite lorsqu'il signe ses chiffres.

Fanch Le Peru insiste sur l'échec de plus en plus favorable que recueille l'action du comité auprès de toute la population. « Au départ, les gens venaient par curiosité, maintenant c'est par plaisir. » Mieux ; toutes les tranches d'âge se sentent concernées et donnent le coup de main quand il le faut.

D'ailleurs, un club du troisième âge — intercommunal lui aussi — s'est créé dans la foulée du comité des fêtes et ses réunions mensuelles, très suivies, contribuent à tisser de nouveaux liens entre les anciens. Pour les jeunes qui ne se connaissent plus à l'école désaffectée, les jeux qui leur sont proposés aux fêtes et l'arbre de Noël, constituent des occasions de rencontre. On va essayer de faire encore mieux en créant, toujours à l'initiative du comité des fêtes, une association de sports et de loisirs qui animera des activités de prosa, de ping-pong, de cyclotourisme, de randonnées pedestres. Mais la règle à laquelle on ne dérogera pas c'est qu'il faut rester modeste pour que chacun continue à se sentir concerné et utile au groupe.



Entre les deux maires pas de rivalité de clocher mais la volonté de redynamiser leurs communes. Les jeux du comité des fêtes sont une belle occasion de l'exprimer !

Faire face à l'exode

Et pour l'avenir ? Le plus difficile lorsqu'il s'agit de bénévolat est toujours de durer. F. Le Peru le sait bien et il parle de relève : viendra-t-elle ? En tout cas son équipe s'est étoffée et a pris de l'assurance. « On se connaît mieux et on prend du plaisir à faire quelque chose ensemble. »

Sans doute aussi faudra-t-il renouveler l'action sous peine de la voir s'essouffier. Pardons, fermées, deux bretons ne suffiront plus ou devront un jour adopter un nouveau style. Ça pose aussi un problème de sais, encore que le comité, qui ne pêche pas par manque d'originalité, ait entrepris

L'exode rural reste le problème majeur : Louis Merrer, Jean Droumaquet et leurs conseillers municipaux tentent de le résoudre en lançant une opération de lotissement. Et là aussi, l'action du comité des fêtes qui a redynamisé les deux communes est un atout non négligeable.

Les problèmes ne manquent donc pas. Mais au moins à Confort-Berhet et Mantallot est-on bien de

Nantes-Agglomération

La fête au quartier des Ponts

« Nous cherchons par tous les moyens à animer le secteur » déclare le président Le Blavec

Un samedi pas tout à fait comme les autres, dans ce quartier de la « Biesse »... La fête foraine (un auto-scooter pour les grands, deux jeux-loterias, et un manège enfantin pour les plus jeunes) a pris possession de la place presque en bordure de la Loire. « Ce n'est peut être pas grand chose, mais nous essayons par tous les moyens d'animer ce quartier », note M. Le Blavec, occupé à afficher au fond du stand une vraie fresque de dessins d'enfants... « C'est là l'une de nos premières actions, murmure le président de l'Association des habitants du quartier des ponts : « nous avons demandé aux écoliers de prendre partie sur le P.O.S. de la place Wettignies et de donner leurs suggestions. Plus de 200 enfants y ont participé... ».

Le quartier ne manquerait pas de vie s'il n'y avait — comme un obstacle quasi-infranchissable — la coupure du boulevard des Martyrs-Nantais !

Dans ce secteur vivent en effet, chacune de son côté, presque s'ignorant deux associations malades, l'une d'une étiquette trop résolument « Moderniste » (C'est Beaulieu), la seconde affichée de la désignation de « vieillote, et d'un autre âge ! » Toute la différence qui sépare un quartier neuf qui a du mal à trouver son assise, et un quartier ancien, longtemps

déserté par les familles et les jeunes, mais qui cherche à trouver son second souffle... Le quartier des Ponts est en passe de le réussir.

L'habitat se rénove (et M. Goureaux adjoint au maire, venu là avec Mme Proux prodiguer les encouragements aux promoteurs de la fête, rappellera que 140 logements sont en passe d'être modernisés et restaurés : la deuxième tranche débutera en avril-mai). Les commerces reflourissent. Le secteur se repeuple (aujourd'hui 2 400 habitants). Et l'Association fait des pieds et des mains pour redonner vie et mouvement au quartier des Ponts, autour de M. Le Blavec et de ses amis MM. Sourdrille, Collet, Mmes Bernard et Caillard.

« Des petites choses... Mais cela avance ! Nous avons obtenu des feux-rouges ici, des passages-piétons là, un rond point pour éviter le heurt des voitures à l'entrée du quai Hoche ».

Et maintenant l'Association se lance dans des formules intéressantes d'animation : deux jeux de boules ont été construits ; il y a de nombreux joueurs de palets autour de la voie ferrée...

« Je pensais inaugurer ce soir votre boulo-drome » a observé M. Goureaux.

« Ce sera pour le mois de mai » a répliqué le président...



La politique culturelle de la ville

22 Fév 80

L'U.D.B. fait parler les chiffres

M. Patrick Pellen, le seul élu de l'U.D.B. au sein de la municipalité nantaise, vient de faire, à ses collègues, un certain nombre de propositions, en matière culturelle. La première de celles-ci, est l'affectation d'un permanent qualifié à l'évaluation et à la présentation chiffrée des dépenses culturelles de la commune et de leur évolution. Toujours dans le même domaine, l'U.D.B. souhaite la

constitution d'une commission d'analyse de ces dépenses, composée paritaire-ment d'élus, de représentants des associations et des professionnels concernés. « Choisir une politique, se fixer des objectifs, estime en effet l'U.D.B., ne signifie rien si l'on ne dispose pas des outils d'analyse nécessaires au suivi de ces orientations ».

C'est ce qu'a déclaré la direction de l'U.D.B. au cours d'une conférence de presse consacrée à la politique culturelle. Et pour

montrer ce qu'il convient de faire, la commission culturelle de l'U.D.B. s'est livrée à une étude chiffrée des budgets culturels

successifs de la ville de Nantes et également à une comparaison avec les budgets d'une ville de référence en l'occurrence Rennes.

Une meilleure coordination

L'U.D.B. qui est partie prenante de la municipalité d'union de la gauche et a voté le budget nantais, fait remarquer simplement que l'analyse à laquelle elle s'est livrée, permet de traduire financièrement la politique culturelle d'une ville. A ce propos, l'U.D.B. fait remarquer qu'à Rennes, la discussion est menée depuis plusieurs années au vu des chiffres. « Bonne ou mauvaise, il est permis de ne pas être d'accord avec elle, mais elle a le grand mérite d'être claire » souligne l'U.D.B. qui ajoute : « le seul moyen de ne pas faire les interrogations gênantes que pose l'étude chiffrée, est de mener la politique culturelle communale à partir d'une analyse de comptes fiable : c'est une question de logique, de bonne gestion et par dessus tout la possibilité de débattre démocratiquement avec les différents partenaires de la vie culturelle ».

L'U.D.B. fait encore trois types de propositions pour remédier à

l'absence de coordination, elle souhaite la création d'un office municipal de la coordination de l'action culturelle et des contrats de financement de service public pour des associations prenant en charge des actions de création, de formation, de décentralisation.

Pour développer l'éducation populaire, l'U.D.B. propose une aide à la vie associative et notamment des investissements pour créations de centres sociaux dans des quartiers défavorisés. Enfin, dans le but de défendre la culture régionale, l'U.D.B. propose l'aménagement et le financement du centre nantais de culture celtique à l'ancien conservatoire, à partir d'un contrat de gestion de service public, incluant un financement des prêts à temps plein, le prêt gratuit de locaux à l'école Diwan, l'aide à une politique d'enracinement culturel de Nantes dans son terroir et bien sûr, le vote du vœu de rattachement de la Loire-Atlantique à sa région.

On ne bouge pas depuis deux ans

Dans le budget culturel de fonctionnement de Nantes, pour 1979 (49 millions de francs, 9,26 % du budget total de fonctionnement), on constate qu'il n'y a aucun changement par rapport au budget 77, voté par la précédente municipalité. Le pourcentage de 77 était en effet de 9,85 %. Si l'on compare poste par poste le budget 79 aux précédents, on s'aperçoit qu'il n'y a eu non plus aucune évolution significative. Trois postes principaux se partagent l'essentiel du budget : formation 29,30 % ; conservation 21,85 % ; représentation 33,79 %. Le secteur socio-éducatif représente 9,56 % des 49 millions du budget total de fonctionnement. C'est plus qu'en 78 (9,36 %) mais moins qu'en 77 (11,34 %).

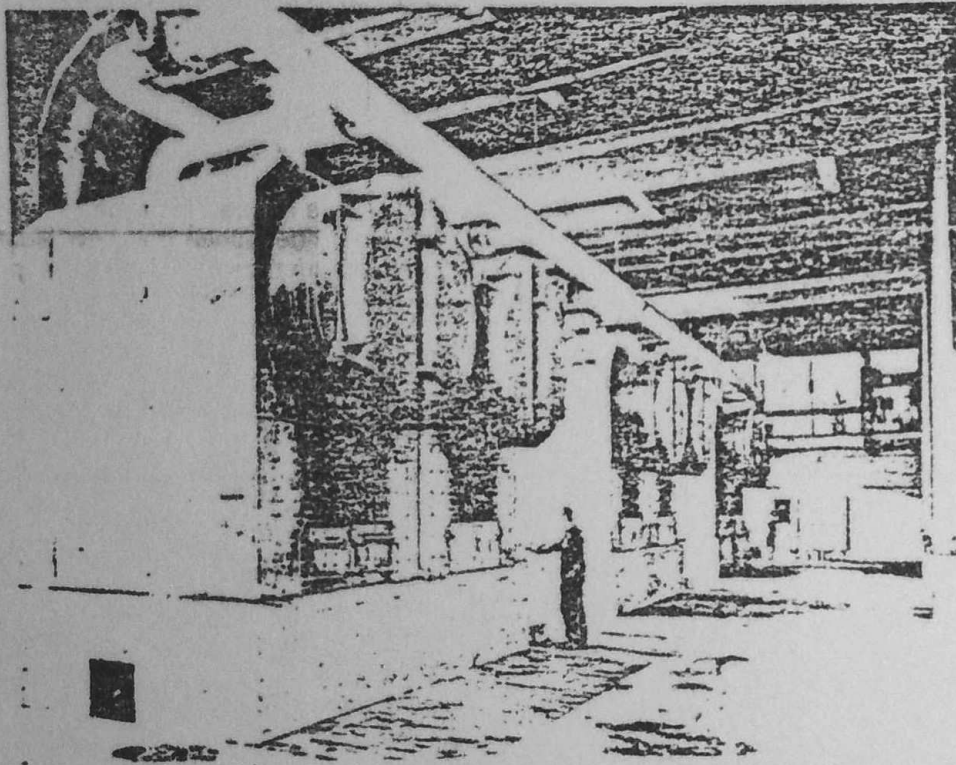
La comparaison avec le budget culturel de Rennes (39 millions de francs en 79) laisse apparaître d'importantes différences. Si la formation (24,38 %), la conservation (16,55 %) et la représentation (20,04 %) représentent là aussi des masses importantes, le socio-éducatif en revanche est trois fois plus important. Il représente en effet, en 79, 29,05 % du budget rennais et il est en nette augmentation par rapport aux années précédentes (26,17 % en 77 et 27,29 % en 78).

Si l'on compare ensuite l'évolution des coûts des deux villes, on voit qu'à Nantes, le conservatoire (17,48 % du budget) a augmenté de cinq points en deux ans et qu'en revanche, la part de l'opéra

a baissé de cinq points également dans le même temps. On s'aperçoit aussi que la part des maisons de quartier a baissé de deux points, de même que celle de l'unité pédagogique d'architecture. Que se passe-t-il à Rennes ? On trouve en hausse : l'action socio-éducatif (plus 2,32 %), le développement culturel (plus 1,7 %), les subventions aux associations (plus 1,37 %), les centres sociaux (plus 0,56 %). Dans la colonne en baisse, c'est le théâtre municipal qui paie le plus avec un moins 5,25 %.

Ces évolutions supérieures à 0,5 % du budget culturel, correspondent pour 1979 à des sommes supérieures à 20 millions anciens à Rennes et 25 millions à Nantes.

FUEL DOMESTIQUE, LES COMMUNES PAIERONT



Qui paiera la facture pétrolière ? Vaste question, sans cesse reposée depuis que, regroupés et organisés, les pays producteurs de pétrole, en un bras-de-fer sans précédent, font payer aux pays industrialisés leurs fournitures d'énergie à un prix de plus en plus juste.

Qui paiera ? « Pas nous », disent les compagnies pétrolières tout en accrochant le wagon de leurs super-profits à la locomotive de l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole). « Pas moi », enchaîne l'État qui, lui, arrime carrément derrière tout un train de taxes et de sur-taxes. Alors qui ? Une fois de plus ces « cochons de payeurs », les consommateurs. Parmi eux, pour une part non négligeable, les communes.

Pour l'essence, pas de mystère, la facture se paie à la pompe. De plus en plus cher. Mais, on n'ose pas rationner, la mesure serait trop voyante et trop impopulaire.

On prend moins de gants avec les consommateurs de fuel domes-

tique. En témoignent l'Arrêté interministériel pris le 28 juin dernier et la Circulaire d'application concoctée par le ministère de l'Industrie et publiée le lendemain, qui organisent « l'encaquement de l'approvisionnement en fuel do-

mestique ». A 75 % celui-ci passe dans les installations de chauffage. Cette part de la consommation sera réduite, à partir du mois de juillet et pour l'année qui vient à 90 % de ce qu'elle était en 1978-1979, le quart restant, utilisé dans la production agricole ou industrielle, ne devant pas dépasser le niveau atteint durant cette période de référence.

Pour tenir cette gageure, le ministère de l'Industrie accorde à chaque consommateur un « droit de l'approvisionnement » auprès d'un « fournisseur de référence », en fait le (ou les) fournisseur(s) de l'année précédente, et fixe pour chaque mois le quota maximum de fuel qui peut être livré (en pourcentage des quantités consommées pendant la période de référence). Ironie des mots, ce fameux « droit à l'approvisionnement » est surtout une contrainte pour l'acheteur, il l'oblige à s'adresser seulement à son ancien fournisseur. Il paraît que c'est la condition sine qua non d'un contrôle rigoureux. Contrôle qu'exerceront les bureaux des hydrocarbures, réactivés dans chaque préfecture.

LE MONOPOLE INSTAURE

La réglementation ainsi mise en place n'est pas nouvelle. Elle reprend pour l'essentiel celle établie en 1974, au moment des premières difficultés sur le marché du pétrole, et abandonnée en 1978. Mais elle en diverge sur un point fondamental. Les anciennes dispositions prévoient au-delà d'un certain seuil de quantités

commandées, la possibilité pour l'acheteur de « transférer » son droit d'un fournisseur à un autre. Ainsi, pour les marchés les plus importants, la loi de la concurrence continuait à jouer, permettant par exemple aux communes qui lançaient des appels d'offres portant sur de grosses quantités d'obtenir des rabais substantiels.

Finis les rabais. Les transferts ont été supprimés. L'ancien fournisseur est désormais en situation de monopole. Ses clients, les communes en l'occurrence, lui sont livrés pieds et poings liés. Avec les conséquences que l'on imagine, dans un climat sans répit, dans un milieu sans pitié. Au minimum, on a dit, les remises consenties auparavant disparaissent. Elles représentaient ces dernières années pas loin de 10 % du montant de la facture, et beaucoup plus si on remonte aux années fastes d'avant la crise.

« A Besançon, explique Joseph Pinard, maire-adjoint et conseiller général, en 1972, nous avons obtenu jusqu'à 30 % de rabais, un record. Depuis, c'était moins. En 1977, nous sommes arrivés à 9,20 %, représentant une économie de 276 240 F, à 5,90 % et 185 480 F l'an dernier. Les conditions sont plus dures maintenant, mais si on n'avait pas interdit de fait la concurrence, il serait sûrement possible d'obtenir autre chose qu'une remise symbolique de quelques milliers de francs. »

Même son de cloche dans les communes de la banlieue de Paris. Dans des communes d'importance moyenne, la dépense supplémentaire peut aller de 40 000 à 900 000 francs... pour recevoir moins de fuel !

Par la simple perte du rabais négocié l'an dernier, Grenoble paiera son fuel près d'un million de francs plus cher. Le cas de la métropole alpine est singulièrement instructif. Un des anciens

fournisseurs, devenu « fournisseur de référence » par la grâce d'André Giraud, ministre de l'Industrie, a profité de la circonstance pour durcir davantage ses conditions. « Non seulement il ne nous consent plus de rabais, explique Christian Lacroix, maire-adjoint, mais il réclame d'être payé à trente jours, et non plus à quarante-cinq, et menace en outre de fractionner ses livraisons équipement par équipement, de les facturer séparément et ainsi de ne plus nous faire bénéficier des tarifs préférentiels établis très officiellement au profit des acheteurs de grosses quantités. » Les ennuis de la municipalité grenobloise ne s'arrêtent d'ailleurs pas là, puisque, saisi d'une demande de droits d'approvisionnement nouveaux pour des équipements nouveaux, le préfet fait la sourde oreille et conseille seulement d'économiser davantage de fuel que ne le prévoit l'encadrement dans les installations anciennes pour alimenter les plus récentes.

LES EFFETS

Rendue publique fin juin et mise en place en juillet, cette nouvelle réglementation s'apparente à ces mauvais coups (hausse des tarifs publics, taxes supplémentaires, impôts spéciaux, etc.) que le gouvernement a pris l'habitude de perpétrer discrètement pendant l'été. Mais les municipalités ont commencé à réagir. Réclamations, contestations, délégations fleurissent. On peut toujours saisir les services de la concurrence et des prix ou ceux de l'industrie des abus de certains. Un recours contre l'arrêté du 28 juin a même été introduit devant le Conseil d'Etat, sans grand espoir de le voir aboutir.

Seule peut-être l'accumulation des effets pernicieux des mesures d'encadrement troublera ses promoteurs. Au-delà des économies

réalisées, leur projet est sans doute de garantir les profits des pétroliers (raffineurs, importateurs, revendeurs) malgré la stagnation du marché. Une véritable rente de situation. Les voilà assurés de leur chiffre d'affaires et de leurs bénéfices sans courir le moindre risque. Pas étonnant qu'à l'Union des chambres syndicales des industries pétrolières, la première des organisations patronales de la branche, on se déclare « convaincu de la nécessité des mesures d'encadrement pour faire face à la pénurie ».

Au ministère de l'Industrie, on explique que « la crise étant plus sévère qu'en 1974, il fallait une réglementation plus dure ». On ajoute que « l'approvisionnement en fuel des consommateurs, donc des communes, était menacé par le manque de produit sur le marché » et « qu'il fallait aussi le garantir ».

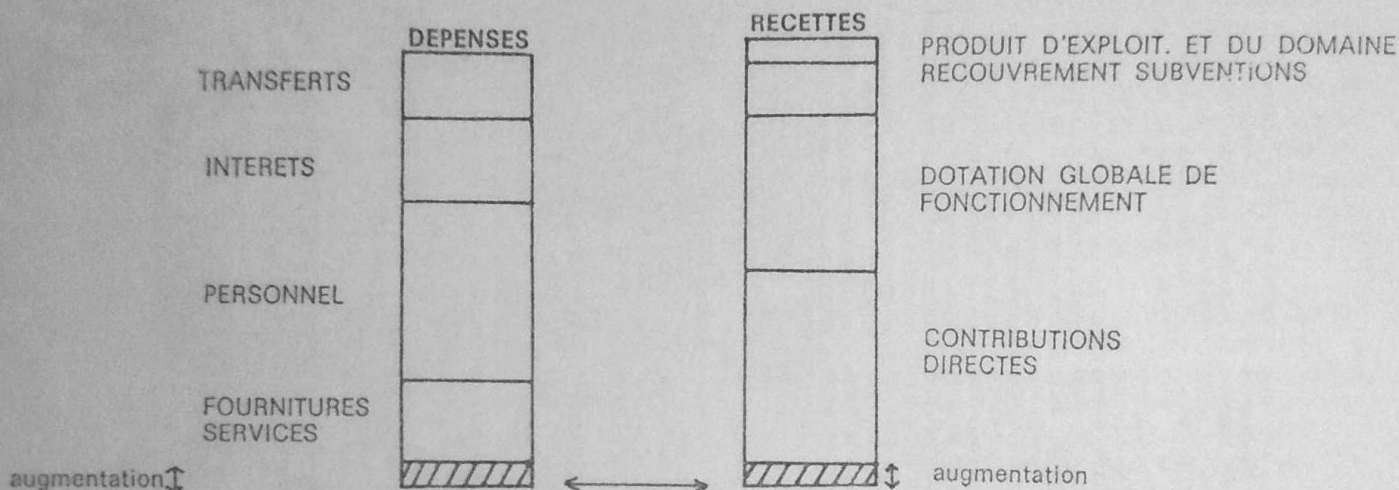
En réalité, les communes sont pénalisées deux fois, par la hausse des prix et par la perte de leurs rabais. Celles qui ont investi pour moderniser leurs installations de chauffage et économiser de l'énergie voient leurs efforts bien mal récompensés. En outre elles risquent toutes d'être prises entre le marteau et l'enclume, entre les exigences de leurs fournisseurs et la grogne des habitants, voire la révolte des associations de locataires, quand elles devront répercuter aussi bien dans les impôts locaux que dans les charges des HLM ce surplus de dépenses.

Dans cette affaire, il n'y a pas que les finances municipales à être mises à mal, mais aussi deux principes affichés sans relâche et vantés par les porte-paroles du régime, les mérites du libéralisme économique et le transfert des ressources de l'Etat vers les communes.

Florent Leclercq

budget communal

Le Budget de la Commune est transparent



L'augmentation des dépenses sans subventions correspondantes oblige la Commune à augmenter ses recettes fiscales.

1^{er} EXEMPLE : L'augmentation du prix du fuel se traduit par un accroissement des dépenses de chauffage dans les écoles, à la piscine et dans tous les bâtiments communaux. Aucune recette n'augmentant en contrepartie (pas de subvention de l'Etat qui perçoit pourtant des taxes supplémentaires consécutives à ces hausses), la Commune doit augmenter les contributions directes pour équilibrer.

2^e EXEMPLE : Pour l'éclairage public de la rocade Sud et de l'avenue Victor-Hugo (amélioration de la sécurité), la Commune emprunte 1 000 000 de F. Elle va devoir rembourser les intérêts de cet emprunt, ce qui va augmenter la part des dépenses consacrée au remboursement des intérêts des emprunts communaux. Il n'y a aucune subvention de l'Etat qui va pourtant percevoir la T.V.A. sur tous ces travaux. La Commune doit augmenter les impôts locaux.

3^e EXEMPLE : Pour permettre que le prix du repas dans les cantines des écoles primaires et maternelles reste faible, la Commune prend à sa charge le salaire des femmes de service. Les frais de personnel augmentent sans subvention de l'Etat. Il faut couvrir cette nouvelle dépense par une augmentation des contributions directes.

Dans la mesure où l'Etat diminue ses subventions ou impose des charges nouvelles aux communes, les services à la population, les équipements collectifs pèsent de plus en plus lourd sur la fiscalité locale.

Quant à nous, nous ne nous résignons pas à l'austérité que l'Etat veut imposer aux communes comme à la population.

C'est pourquoi nous continuons la réalisation du programme que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre.

Avec nous, exigez de l'Etat une subvention exceptionnelle permettant à la Commune de faire face aux dépenses supplémentaires imposées par la politique du Gouvernement.

Le budget communal est transparent.

Venez en discuter avec vos élus.

Vos remarques comme vos suggestions permettront au Conseil municipal de préparer un budget 1980 adapté à vos besoins, un budget à votre service qui sera le résultat de la réflexion et de l'apport collectif de tous les Carhaisiens et Carhaisiennes.

Yannick OULC'HEN,
Adjoint aux finances.